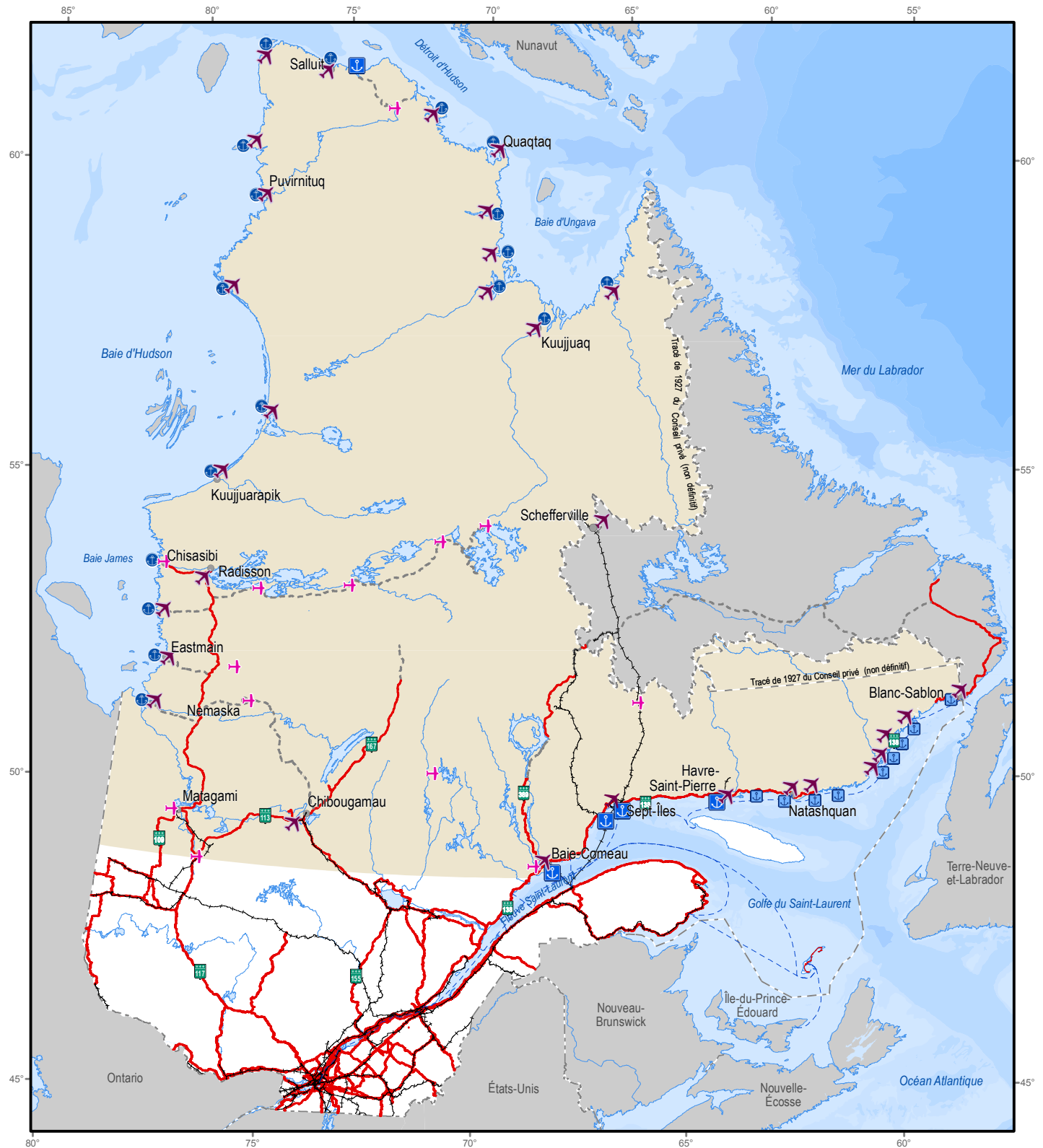


Les infrastructures de transport



- Territoire du Plan Nord**
- Infrastructures de transport**
- Aéroport du réseau supérieur
 - Aéroport du réseau local
 - Brise-lames - aire de débarquement de marchandises
 - Port
 - Quai
 - Chemin de fer
 - Déserte maritime
 - Route gravellée
 - Route pavée
- Frontières**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données	Organisme	Année
Divisions territoriales	MERN	2015
Infrastructures de transport	MERN	2015

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction générale de l'information géographique
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2015

